

66 - Vie des Quartiers - Subvention à l'Association Sportive d'Education Populaire Chaprais-Cras-Viotte

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : L'Association Sportive d'Education Populaire Chaprais-Cras-Viotte sollicite la Ville pour obtenir son soutien financier pour l'achat de logiciels de gestion, paye et comptabilité logiciels. Le montant total de l'équipement s'élève à 9 480 €.

La demande de subvention d'équipement de l'Association est de 4 000 €.

L'attribution de cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention cadre entre la Ville et l'ASEP Chaprais-Cras-Viotte.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 4 000 €, sera prélevée sur la ligne 204.422/20421.00509 CS 47030.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de la subvention proposée,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec l'ASEP Chaprais-Cras-Viotte l'avenant correspondant.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.